



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC

Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire

34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAURoux

02.54.07.61.39 - mail : snu36@snuipp.fr - site : <http://36.snuipp.fr>

Déclaration SNUIPP/FSU à la CAPD du 8 juin 2016 :

Les enseignants attendaient beaucoup du dernier quinquennat, le gouvernement devant donner la priorité au primaire. Il est évident que nous avons vécu une vraie rupture par rapport à celui de la mandature Sarkozy. Pour autant, les créations de postes n'ont pas permis de redonner suffisamment de souffle aux écoles et force est de constater que les conditions d'exercice et d'apprentissage ont continué à se dégrader dans notre département : manque d'enseignants spécialisés, intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers sans les moyens nécessaires, quasi disparition de la formation continue, de la médecine scolaire, la simplification des tâches pour les directrices et directeurs d'école n'a jamais vu le jour, les demandes institutionnelles ne cessent de croître, les droits des personnels en termes de mobilité sont réduits... En bref, autant d'éléments qui font que les enseignants, pourtant fortement attachés à notre métier, se sentent empêchés de bien le faire. Cela se traduit de plus en plus par de la souffrance au travail. N'oublions pas non plus qu'ils (elles) sont en première ligne devant l'aggravation de la détresse sociale et l'angoisse des familles face à l'avenir.

Durant sa campagne électorale, le président de la République a annoncé 2 mesures urgentes à mettre en oeuvre dès la prochaine rentrée le dédoublement des classes de CP en REP+ par redéploiement des maîtres surnuméraires (dits « plus de maîtres que de classes ») et une carte blanche laissée aux maires concernant l'application de la réforme des rythmes scolaires. Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre de l'Education nationale dès sa prise de fonction.

Concernant le dispositif PDMQDC, au bout de 4 ans d'expérimentation et une évaluation nationale en cours, les effets bénéfiques commencent à se faire sentir sur les résultats des élèves et sur la dynamique du travail en équipe.

Les modalités de travail et d'organisation au sein des écoles favorisent déjà la prise en charge de petits groupes d'élèves, la co intervention dans les classes avec une priorité sur le cycle 2.

Il ne serait donc pas cohérent de le supprimer aujourd'hui.

Quant aux rythmes scolaires, la réforme avait pour ambition de prendre en compte les rythmes de l'élève pour améliorer ses apprentissages. Aujourd'hui le constat est sévère. Les contraintes des collectivités locales et l'inégalité de leurs capacités financières en ont fait une réforme du périscolaire. La multitude des organisations choisies laisse peu de place à la prise en compte des réels besoins des élèves. Cette réforme a également considérablement dégradé les conditions de travail des enseignant-es.

Aujourd'hui, donner « carte blanche » aux collectivités, ne fera qu'accentuer encore les inégalités. Le SNUipp-FSU demande un cadrage national fort avec des dérogations possibles comme c'était le cas avant 2008.

Le Président de la République a souvent dit au cours de sa campagne vouloir « faire confiance » aux enseignant-es. Nous l'espérons. Nous avons besoin de temps et de moyens pour travailler, nous avons également besoin de sérénité et de confiance. Notre engagement au service de l'école publique et laïque à laquelle nous sommes tant attachés n'en sera que renforcé.

Aujourd'hui se tient dans l'Indre la seconde phase du mouvement intra départemental. A l'issue de la première phase du mouvement, près de 80 collègues sont sans poste, à ce jour, nous avons connaissance d'une vingtaine postes vacants et une quarantaine de services partagés. Près de 20 collègues risquent donc d'être en surnombre à l'issue de ce mouvement.

Le SNUipp défend plus que jamais la suppression des vœux zone ainsi que la possibilité d'établir une seconde liste de vœux pour le second mouvement.

Excepté le Loiret et ses milliers de participants au mouvement intra, tous les autres départements de l'académie ont conservé ou remis en place la seconde liste de vœu, pourquoi est-ce impossible pour nous, la sacro-sainte circulaire ministérielle aurait-elle plusieurs niveaux de lecture ? Nous ne le pensons pas.

Nous espérons donc que nous pourrons, dès l'an prochain, et dès la rentrée, comme vous l'avez évoqué lors de la CAPD du premier mouvement, modifier la circulaire « mouvement » sur ces dysfonctionnements que nous pointons depuis plusieurs années.